

## TRAITER LA DIVAGATION DU BETAIL

Le maire, chargé de la police municipale et rurale doit intervenir pour faire cesser toute divagation de bétail ( articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ou C.G.C.T. et article L.211-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime ou C.R.P.M. ).

Est réputé divagant tout animal errant sans détenteur, ou dont le détenteur refuse de se faire connaître, trouvé pacageant sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux (L.211-20 du C.R.P.M.).

### I – Désigner un lieu de dépôt pour les animaux.

Il s'agit de prendre un arrêté (*voir modèle n°1*) qui désigne le lieu où les animaux divagants seront parqués. Le texte doit préciser non seulement le lieu de dépôt mais également le gestionnaire chargé de nourrir, d'abreuver et de surveiller les animaux ainsi que le tarif de la pension.

Remarque : La commune doit désigner le lieu de dépôt préalablement à toute difficulté de façon à pouvoir agir plus rapidement en cas de divagation. Le lieu de dépôt n'est pas obligatoirement situé sur le territoire communal.

### II – Pallier la divagation des animaux.

#### **A – Le propriétaire de l'animal est connu mais la divagation présente un danger grave et immédiat.**

En application de l'article L.221-11 du C.R.P.M., le maire peut prendre un arrêté plaçant les animaux dans un lieu de dépôt et faire procéder, le cas échéant, à leur euthanasie (*voir modèle n°2*).

Remarque : Lorsque la capture se révèle impossible ou lorsque la divagation représente un grand danger, l'abattage des animaux doit être réalisé, soit par les services de police ou de gendarmerie, soit par un vétérinaire agréé, soit par l'O.N.C.F.S. ou soit par les lieutenants de louveterie.

Dans ce cas de figure, l'arrêté doit particulièrement bien qualifier l'urgence et l'impossibilité d'agir dans des conditions « normales » et mentionner les personnes qui procéderont à l'abattage. Les opérations doivent être sécurisées avec le concours des forces de l'ordre (*voir modèle n°3*).

## **B – Le propriétaire est connu et il n’y a pas de danger ou l’animal est seulement susceptible de présenter un danger.**

Le maire adresse d’abord au propriétaire un courrier de mise en demeure, avec accusé de réception, prescrivant les mesures à mettre en œuvre pour stopper la divagation (*voir modèle n°4*).

Ce courrier doit informer le propriétaire ou le détenteur des animaux des dispositions susceptibles d’être prises en cas de non respect des prescriptions, à savoir le placement des animaux dans un lieu de dépôt adapté ou l’euthanasie des animaux, leur vente ou leur cession à une association de protection animale.

Cette phase se déroule dans le respect du principe du contradictoire. Le courrier du maire invitera donc le propriétaire ou détenteur des animaux à lui faire part de ses observations dans un délai donné.

Si les prescriptions du maire n’ont pas été réalisées dans le délai imparti, le maire informe le propriétaire ou détenteur des animaux de la décision de placement (*voir modèles n°5 et n°6*).

Préalablement à la prise de cet arrêté, il est conseillé de faire établir par un O.P.J. un procès verbal constatant la divagation et la non réalisation des mesures attendues.

Si, après les 8 jours ouvrés et francs du délai de garde au lieu de dépôt, les mesures prescrites par le maire ne sont pas réalisées, après avis d’un vétérinaire désigné par le préfet, le maire décide par arrêté de la cession des animaux à une association de protection animale ou de leur euthanasie (L.211-25 C.R.P.M.) (*voir modèle n°7*).

## **C – Le propriétaire des animaux est inconnu.**

Le maire fait conduire sans délai les animaux dans le lieu de dépôt et prend un arrêté ordonnant le placement. Cette décision est affichée en mairie.

Si le propriétaire ou détenteur des animaux reste inconnu, le maire choisira entre euthanasie, vente ou cession à titre gratuit à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d’utilité publique ou déclarée (L.211-20 du C.R.P.M.) (*modèle n°6 à adapter*).

### **Conclusion :**

En cas d’inaction, la responsabilité de la commune est susceptible d’être engagée à la demande de la victime d’un préjudice.

**MODELE N°1**

**Arrêté de désignation d'un lieu de dépôt**

Département du Gard  
Canton de ...  
Commune de ...

**ARRETE MUNICIPAL DE DESIGNATION D'UN LIEU DE DEPOT**

Le maire de la commune de ...

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.211-11, L.211-20 à L.211-27 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est désigné comme lieu de dépôt pour l'hébergement des bovins, ovins ... trouvés en divagation sur la commune, la pâture cadastrée XXX appartenant à M. et Mme XXX et exploitée par M. et Mme XXX.

**Article 2** : M. XXX est chargé de l'entretien et de la surveillance quotidienne des animaux.

**Article 3** : Les frais de garde des animaux sont fixés à XXX €/tête/jour et sont à la charge du détenteur des animaux divagants.

Fait à ..., le ...

Le maire

Nom et signature

## MODELE N°2

### Arrêté de placement en dépôt

Département du Gard  
Canton de ...  
Commune de ...

#### **ARRETE MUNICIPAL ORDONNANT LE PLACEMENT DANS UN LIEU DE DEPOT D'ANIMAUX PRESENTANT UN DANGER GRAVE ET IMMEDIAT**

Le maire de la commune de ...

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L.211-11 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° ... du ... portant désignation d'un lieu de dépôt adapté pour la détention de bétail trouvé en l'état de divagation ;

Vu les procès verbaux des gendarmes constatant la divagation des bovins ...

Considérant les plaintes ... pour divagation et/ou dégradation des cultures causées par les animaux de M. XXX déposées le ... ;

Considérant que, du fait de cette situation, les bovins ... de M. XXX présentent un danger pour les personnes et les animaux domestiques (expliquer précisément pourquoi) ;

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les bovins ... de M. XXX situés ... sont placés dans le lieu de dépôt adapté désigné par l'arrêté municipal n° ... du ...

**Article 2 :** En cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques, les animaux pourront être euthanasiés sans délai après avis d'un vétérinaire mandaté par la direction départementale de la protection des populations.

**Article 3 :** Les frais afférents aux opérations de garde et éventuellement d'euthanasie des animaux sont à la charge de M. XXX.

**Article 4 :** La présente décision peut-être déférée au tribunal administratif. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Fait à ..., le ...  
Le maire  
Nom et signature

MODELE N°3

Arrêté ordonnant l'abattage d'urgence d'animaux divagant

Département du Gard  
Canton de  
Commune de

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'ABATTAGE DE BOVINS  
ERRANTS DEVENUS SAUVAGES ET METTANT EN DANGER LA SECURITE  
PUBLIQUE.**

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L.211-11 et L.211-20 ;

Vu la divagation dûment constatée en date du ..... sur le territoire de la commune de ..... de X bovins ... identifiés .....et appartenant à Monsieur XXX, domicilié ... ;

ou

Vu la divagation dûment constatée en date du ..... sur le territoire de la commune de .....de X bovins ... non identifiés et réputés appartenir à Monsieur XXX, domicilié ... ;

ou

Vu la divagation dûment constatée en date du ..... sur le territoire de la commune de ..... de X bovins (équins) de propriétaire inconnu ;

Vu l'Arrêté Municipal ordonnant le placement de ces bovins ... dans un lieu de dépôt adapté à la détention des animaux trouvés en état de divagation en date du ..... remis à M. XXX le ... par .....,en présence des gendarmes de la brigade de..... : *Noms*.

Considérant que les X bovins ... susvisés en état de divagation, présentent un danger grave et immédiat (**développer**) pour la sécurité publique, et notamment pour la circulation routière ;

Considérant l'incapacité à agir du propriétaire de ces bovins (**s'il est connu**) ;

Considérant que ces bovins ... ne peuvent être capturés et déplacés vers un lieu de dépôt adapté à leur détention désigné par arrêté municipal du fait de (**préciser pourquoi ils ne peuvent être capturés**) ;

Considérant l'impossibilité de les euthanasier par voie médicale constatée par le vétérinaire sanitaire mandaté par la Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Gard en date du ... ;

Considérant que compte-tenu de l'urgence caractérisée de la situation, il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures permettant d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation de ces animaux malfaisants ;

Considérant que la sécurité publique rend nécessaire l'abattage de ces bovins ... ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les X bovins ... susvisés appartenant à M. XXX domicilié seront abattus dans les plus brefs délais ;

### Article 2 :

Pour l'abattage des X bovins ... susvisés, il est fait appel aux agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

### Article 3 :

**Il est mis à disposition des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage par la commune de ....., tous moyens leur permettant de faciliter leur intervention, qui se fera de jour ou de nuit.**

### Article 4 :

L'intervention sera organisée en concertation avec la brigade de gendarmerie de .....afin d'éviter tout risque d'accident sur les voies publiques alentours.

### Article 5 :

Les cadavres des bovins seront stockés dans un lieu adapté et à l'abri de la vue des passants en attendant leur enlèvement par l'équarrisseur.

### Article 6 :

L'ensemble des frais afférents à abattage et au ramassage par l'équarrisseur des cadavres seront à la charge du propriétaire des bovins ... M. .XXX, domicilié ...;

### Article 7 :

La présente décision peut être déférée qu'au Tribunal Administratif. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

### Article 8 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le chef de brigade de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de .....

Monsieur le Sous - Préfet de l'Arrondissement de.....

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de.....

Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations du Gard.

Monsieur XXX, propriétaire des animaux dont l'abattage est ordonné.

Fait à -----, le -----

Le maire.

Nom et signature.

## MODELE N°4

### Premier courrier à adresser au propriétaire des animaux divagant

Mairie de ...

Le ...

**Lettre recommandée avec avis de réception.**

Monsieur ou Madame,

Des bovins ... dont vous êtes le détenteur ont été observés en état de divagation à ... (décrire les lieux et les dégâts causés, mentionner l'absence de clôtures ou de tout autre moyens pour contenir les animaux pour empêcher la divagation).

En conséquence, et conformément à l'article L.211- 11 du code rural et de la pêche maritime, je vous demande de mettre en œuvre, dans un délai de 8 jours ( à modifier si besoin. Le délai varie avec la demande mais doit lui rester proportionné), les mesures nécessaires permettant de mettre un terme définitif à la divagation de vos animaux, et notamment la réfection de vos clôtures et autres installations nécessaires à la contention et à la conduite de votre troupeau.

Je vous informe que conformément à l'article pré-cité, en cas d'inexécution de votre part, je suis susceptible de mettre en œuvre les dispositions suivantes à l'encontre de vos animaux :

- le placement de vos animaux, à vos frais, dans un lieu de dépôt adapté, tel que désigné par arrêté municipal ;
- l'euthanasie des animaux, leur vente ou leur cession à une association de protection animale, dans le cas où vous n'auriez pas mis en œuvre les présentes prescriptions au terme d'un séjour de 8 jours ouvrés des animaux en lieu de dépôt.

Je vous demande de me faire part de vos observations orales ou écrites, dans un délai de 48 heures, quant à la mise en œuvre éventuelle de ces dispositions. Vous pouvez à ce titre vous faire assister ou représenter par une personne de votre choix.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté municipal n° ... portant désignation d'un lieu de dépôt pour les animaux trouvés en état de divagation sur la commune.

Formule de politesse.

Fait à ..., le ...

Le maire

Nom et signature

## MODELE N°5

### Second courrier à adresser au propriétaire des animaux divagant

Mairie de ...

Le ...

**Lettre recommandée avec avis de réception.**

Monsieur ou Madame,

Par courrier en date du ..., je vous ai prescrit la mise en œuvre e mesures propres à empêcher la divagation des bovins ...dont vous êtes le détenteur, situés sur vos pâtures de ...

Ces mesures n'ont pas été réalisées et vos animaux ont à nouveau été trouvés en état de divagation.

En conséquence, je vous informe que j'ordonne , par l'arrêté municipal n° ..., dont vous trouverez copie jointe à ce courrier , leur placement dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de ceux-ci.

Je vous rappelle qu'au terme d'un délai de 8 jours ouvrés suivant leur mise en dépôt, et sans respect des prescription de votre part, j'ordonnerai, après avis d'un vétérinaire mandaté par la direction départementale de la protection des populations, soit de faire procéder à l'euthanasie des animaux, soit à en disposer dans les conditions prévues au II de l'article L.211-5 du code rural et de la pêche maritime (cession à titre gratuit des animaux à une fondation ou association de protection animale).

Formule de politesse.

Fait à ..., le ...

Le maire

Nom et signature



**MODELE N°6**

**Arrêté de placement en dépôt**

Département du Gard  
Canton de ...  
Commune de ...

**ARRETE MUNICIPAL ORDONNANT LE PLACEMENT D'ANIMAUX DANS UN LIEU DE DEPOT**

Le maire de la commune de ...

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.211-11 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° ... du ... portant désignation d'un lieu de dépôt adapté pour la détention de bétail trouvé en l'état de divagation ;

Vu le courrier en date du ..., demandant à M. XXX de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que les bovins ... dont il est détenteur ne divaguent et ne causent des dangers ;

Vu les procès verbaux des gendarmes constatant la divagation des bovins ... n° ... ;

Considérant les plaintes ... pour divagation et/ou dégradation des cultures causées par les animaux de M. XXX déposées le ... ;

Considérant que les mesures prescrites n'ont pas été réalisées ;

Considérant que, du fait de cette situation, les bovins ... de M. XXX présentent toujours un danger pour les personnes et les animaux domestiques du fait de leurs conditions de détention (à décrire).

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Les bovins ...de M. XXX situés ... sont placés dans le lieu de dépôt adapté désigné par l'arrêté municipal n° ... du ...

**Article 2 :** Si, à l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, M. XXX n'a pas présenté toutes les garanties quant à l'application des mesures prescrites par le courrier en date du ... du maire de la commune de ... , le maire autorisera, après avis d'un vétérinaire mandaté par la direction départementale de la protection des populations, soit à faire procéder à l'euthanasie des animaux, soit à en disposer dans les conditions prévues au II de l'article L.211-5 du code rural et de la pêche maritime (cession à titre gratuit des animaux à une fondation ou association de protection animale).

**Article 3 :** En cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou animaux domestiques, les animaux pourront être euthanasiés sans délai, après avis d'un vétérinaire mandaté par la direction départementale de la protection des populations.

**Article 4 :** Les frais afférents aux opérations de garde et éventuellement d'euthanasie des animaux sont à la charge de M. XXX.

**Article 5 :** La présente décision peut-être déférée au tribunal administratif. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Fait à ..., le ...

Le maire

Nom et signature

**MODELE N°7**

**Arrêté de cession ou d'euthanasie des animaux**

Département du Gard  
Canton de ...  
Commune de ...

**ARRETE MUNICIPAL ORDONNANT LA CESSION OU L'EUTHANASIE  
D'ANIMAUX**

Le maire de la commune de ...

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.211-11 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1  
et L.2212-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° ... du ... portant désignation d'un lieu de dépôt adapté pour la  
détention de bétail trouvé en l'état de divagation ;

Vu le courrier en date du ..., demandant à M. XXX de prendre les mesures  
nécessaires pour empêcher que les bovins ... dont il est détenteur ne divaguent et  
ne causent des dangers ;

Vu l'arrêté municipal du ... du maire de la commune de ..., ordonnant le placement  
des bovins ... détenus par M. XXX dans un lieu de dépôt ;

Considérant le placement en lieu de dépôt des animaux ( penser à bien respecter le  
délai de 8 jours ouvrés entre la date de mise en dépôt et la date de signature du  
présent arrêté) ;

Considérant qu'à ce jour, M. XXX n'a pas apporté toutes les garanties nécessaires  
quant à l'application des mesures prescrites ;

**DECIDE**

J'autorise M. YYY, gestionnaire du lieu de dépôt dans lequel les animaux détenus  
par M. XXX ont été placés par arrêté municipal du ..., soit à faire procéder à  
l'euthanasie des animaux, soit à en disposer selon les conditions prévues au II de  
l'article L.211-25 du code rural et de la pêche maritime, après avis d'un vétérinaire  
mandaté par la direction départementale de la protection des populations.

Fait à ..., le ...  
Le maire  
Nom et signature